



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 Briançon cedex
Tél : 04 92 21 35 97
Fax : 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

DELIBERATION
N°2015-78 du 06 octobre 2015

OBJET - Atelier relais – Echéance du crédit-bail immobilier : levée d'option et vente des biens à la SARL Technidéneigement

Rapporteur : M. Guy HERMITTE

Le 06 octobre 2015 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 29 septembre 2015 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. Guy HERMITTE.

Nombre de conseillers en exercice : 46

Présents : 31 pour la délibération n°2015-76
32 de la délibération n°2015-77 à n°2015-89

Nombre de pouvoirs : 9

M. Thierry BOUCHIÉ est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUÉRIN, M. Eric PEYTHIEU, Mme Catherine GUIGLI, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA (à partir de la délibération n°2015-77), Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, M. Jean-Franck VIOUJAS, Mme Catherine LIONNET, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Régis JOUFFREY, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Gilles du CHAFFAUT, M. Guy HERMITTE, M. Marc FORNESI, M. Jean-Louis CHEVALIER, Mme Claudine CHRETIEN, M. Jean-Luc NEVEU, Mme Anne-Marie PEYTHIEU, M. Philippe STOCKLI, M. Philippe MICHELON, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Olivier FONS, Mme Nicole MATHONNET, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD, M. François BOULANGER.

Avaient donné pouvoir : Mme Francine DAERDEN à Mme Marie MARCHELLO,
Mme Fanny BOVETTO à M. Mohamed DJEFFAL,
M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM,
M. Bruno DAVANTURE à Mme Catherine GUIGLI,
Mme Renée PETELET à Mme Nicole GUÉRIN,
Mme Catherine MUHLACH à Mme Catherine VALDENNAIRE
M. Pierre LEROY à M. Sébastien FINE,
M. Alain FARDELLA à M. Philippe MICHELON,
M. Jean-Michel REYMOND à M. Thierry BOUCHIÉ.

Vu l'arrêté préfectoral n°2011-300-1 du 27 octobre 2011 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais (CCB), et notamment son article 6-A-II-2 relatif à la compétence « actions de développement économique » parmi lesquelles figure « la création, la gestion et la commercialisation d'ateliers relais » ;

Vu le crédit-bail immobilier consenti par la commune de Briançon à la SARL Technidéneigement reçu par Maître Jean Petruccelli le 29 décembre 1999 ;

Vu l'avenant au crédit-bail immobilier susvisé reçu par Maître Marie-Christine Audiffred le 11 octobre 2010 ;

Vu la demande de levée d'option et d'acquisition des biens occupés au titre du crédit-bail immobilier susvisé présentée par la société Technidéneigement à la communauté de communes le 7 janvier 2015 ;

Vu l'avis favorable du bureau en date du 14 septembre 2015 ;

Vu l'avis favorable de la commission administration générale et finances en date du 21 septembre 2015 ;

Considérant que le crédit-bail immobilier consenti à la société Technidéneigement susvisé est arrivé à échéance le 31 août 2015 ;

Le Conseil Communautaire à l'unanimité

- Approuve la levée d'option et la vente des biens sis zone d'activité Sud à Briançon (05100), dans un ensemble immobilier référencé au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Contenance (m ²)
AX	67	La Sagne	260
	72		2055
	68		308
	71		1310
	87	Le Chazal	161
	139		605
	70	La Sagne	1370
	80	Le Chazal	512
	81		972
	82		850
	84		1108
	85		206
	86		350
	88		620
	89		1128
	91		406
	92		1318
	93	432	
	94	1805	
	138	La Sagne	70
	142		41
145	1172		
147	152		
149	134		
151	70		
153	13		
155	10		
279	809		
281	226		

à la société Technidéneigement ;

- Fixe le prix de la vente à 0.15 € (soit un franc symbolique), conformément au crédit-bail susvisé ;
- Précise que les frais et charges afférents pèseront à la charge de l'acquéreur ;

- Approuve la signature d'une convention d'occupation précaire à titre gratuit pour permettre à la SARL Technidéneigement de poursuivre l'occupation des biens dans l'attente de la réalisation de la vente ;
- Autorise le Président à accomplir toutes diligences utiles à l'exécution de la présente, et notamment la signature de l'acte notarié.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Pour le Président empêché,
Le 1^{er} vice-président,

Guy HERMITTE.



Date affichage : 08 OCT. 2015

A large, bold, handwritten signature in black ink, appearing to be "Guy Hermitte", written over a horizontal line.